



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 124650

Texte de la question

M. Olivier Dussopt appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes des chefs d'établissements d'enseignement professionnel du rectorat de Grenoble concernant la nouvelle répartition des enseignements dans les filières professionnelles parue à la rentrée de septembre 2011, et notamment sur la place réservée aux langues vivantes dans la filière hôtelière. Cette nouvelle répartition entraînerait un changement de catégorie pour les lycées hôteliers et la disparition de la seconde langue vivante dans les enseignements obligatoires. Alors que les élèves en lycée hôtelier se destinent dans leur métier à faire la promotion de la gastronomie française en France et à travers le monde, il serait extrêmement dommageable qu'ils n'aient plus accès à cet apprentissage, en Rhône-Alpes comme sur l'ensemble du territoire. Aussi, il lui demande de bien vouloir revenir sur cette nouvelle répartition et préserver l'enseignement d'une seconde langue vivante pour les bacs professionnels hôtellerie restauration, en maintenant notamment des moyens horaires suffisants pour les enseignants d'une seconde langue vivante.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124650

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13214

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)